Le 13 juin 2025 10h

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

EPISODE DE POLLUTION DE L'AIR

Atmo votre parten'air OCCITANIE

SITUATION

Aujourd'hui le 13/06/2025

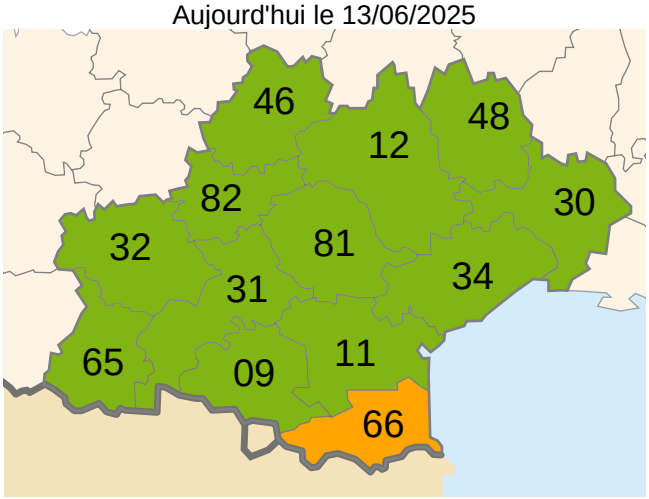

Demain le 14/06/2025

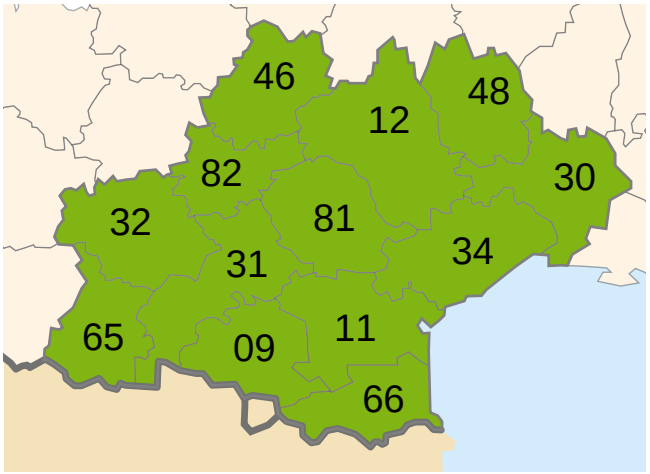

Aujourd'hui le 13/06/2025			Départements	Demain le 14/06/2025			Arrêté en vigueur
O_3	PM10	NO_2		O_3	PM10	NO_2	
			Ariège (9)				AP du 10/08/2017
			Aude (11)				AP du 20/07/2017
			Aveyron (12)				AP du 01/03/2018
			Gard (30)				AP du 20/07/2017
			Haute-Garonne (31)				AP du 16/02/2024
			Gers (32)				AP du 04/08/2017
			Hérault (34)				AP du 04/08/2017
			Lot (46)				AP du 06/09/2017
			Lozère (48)				AP du 19/07/2017
			Hautes-Pyrénées (65)				AP du 08/08/2017
			Pyrénées-Orientales (66)				AP du 20/07/2017
			Tarn (81)				AP du 07/09/2017
			Tarn-et-Garonne (82)				AP du 28/02/2024

Légende: Procédure d'alerte | Procédure d'information | Pas de procédure

O_3 : ozone, PM10 : particules de diamètre inférieur à 10µm, NO_2 : dioxyde d'azote

Atmo Occitanie prévoit pour la journée de vendredi 13 juin un épisode de pollution aux particules en suspension PM 10 sur le département des Pyrénées-Orientales.

DESCRIPTION DU PHENOMENE :

L'arrivée d'une masse d'air chargée en particules désertiques est prévue aujourd'hui sur la chaine pyrénéenne du département des Pyrénées-Orientales. Ce phénomène naturel va entrainer une hausse des particules en suspension PM 10 dans l'air ambiant justifiant le déclenchement de la procédure d'information sur ce département.
A noter que les concentrations de PM 10 pourraient aussi être élevées sur d'autres départements de la région en lien avec cette arrivée de masse d'air chargée de particules désertiques sous toutefois dépasser le seuil d'information.

EVOLUTION :

A priori, demain samedi 14 juin, cette masse d'air devrait se décaler à l'Est si bien que les concentrations de PM 10 devraient diminuer sur la région. Le seuil d'information ne devrait ainsi pas être dépassé.
Un nouveau point sera fait demain.

RECOMMANDATIONS SANITAIRES ET COMPORTEMENTALES

RECOMMANDATIONS SANITAIRES

Personnes vulnérables et personnes sensibles :
Populations vulnérables : Femme enceintes, nourrissons et jeunes enfants, personnes de plus de 65 ans, personnes souffrant de pathologie cardiovasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires, personnes asthmatiques

Populations sensibles : Personnes se reconnaissants comme sensibles lors des pics de pollution et/ou dont les symptômes apparaissent ou sont amplifiés lors des épisodes (par exemple: personnes diabétiques, personnes immunodéprimées, personnes souffrant d'affections neurologiques ou à risque cardiaque, respiratoire, infectieux).

- Limitez les déplacements sur les grands axes routiers et à leurs abords, aux périodes de pointes.
- Limitez les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions), autant en plein air qu'à l'intérieur.

Population générale :

- Il n'est pas nécessaire de modifier vos activités habituelles

RECOMMANDATIONS POUR REDUIRE LES EMISSIONS DE POLLUANTS

A la maison/travail :

- Reportez les travaux d'entretien ou de nettoyage nécessitant l'utilisation de solvants, peintures, vernis
- Respectez l'interdiction des brûlages à l'air libre et l'encadrement des dérogations
- Arrêtez, en période de chauffe, l'utilisation des appareils de combustion de biomasse non performants (foyers ouverts, poêles acquis avant 2002)
- Maîtrisez la température dans les bâtiments (chauffage ou climatisation)

Déplacements :

- Limitez, pour les déplacements privés et professionnels, l'usage des véhicules automobiles par recours au covoiturage et aux transports en commun.
- Privilégiez pour les trajets courts, les modes de déplacement non polluants (marche à pied, vélo)
- Différez, si possible, les déplacements pouvant l'être

Secteur agricole :

- Reportez les épandages agricoles de fertilisants ainsi que les travaux du sol.